

N° 05

Séance du 28 juin 2022

OBJET :

**FOURNITURE ET  
INSTALLATION  
D'UN  
COMPACTEUR A  
DECHETS A POSTE  
FIXE**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 21 juin 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 28 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

**Présents** : René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Christophe DESTRAS, Marcelle DJOUHARA, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Olivier JOLY, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Frédéric PUGNET, Monique REY, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET

**Absents remplacés** : Georges BONCOMPAIN par Philippe PEYRARD, Stéphanie BOUCHARD par Nicolas ROLLAND, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Jean-René JOANDEL par Marie-Pierre BAROU, Michelle JOURJON par Christian LYONNET, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

**Pouvoirs** : Marc ARCHER à Rachel MEUNIER-FAVIER, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Jean-Baptiste CHOSSY à Alain LAURENDON, Géraldine DERGELET à Cindy GIARDINA, Serge DERORY à Jean Maxence DEMONCHY, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Catherine DOUBLET à Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON à Olivier JOLY, Jean-Claude GARDE à Alban FONTENILLE, Jean Marc GRANGE à Marie-Thérèse GAGNAIRE, Martine GRIVILLERS à Gérard VERNET, Eric LARDON à Marcelle DJOUHARA, Gilbert

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20220628-20220628\_CC\_D05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2022



LORENZI à Pascale PELOUX, Frédéric MILLET à Delphine IMBERT, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Ghyslaine POYET à Nathalie LE GALL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Stéphane VILLARD à Martine CHARLES

**Absents excusés** : Patrick LEDIEU, Gérard PEYCELON, Christophe POCHON

**Secrétaire de séance** : CHAUT Pierre-François

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	107
Nombre de membres suppléés	9
Nombre de pouvoirs :	18
Nombre de membres absents non représentés :	3
Nombre de votants :	125

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération, et notamment sa compétence en matière de gestion des déchets.

Considérant le besoin d'acquérir la fourniture et l'installation d'un compacteur à poste fixe destiné aux déchets ménagers et aux collectes sélectives, la dépose dans son intégralité (mécanique, hydraulique ...) de l'ancien compacteur à poste fixe existant. La dépose et l'installation d'une nouvelle trémie (haute et basse), ou le reconditionnement et repose de la trémie existante (haute et basse). La mise aux normes en vigueur de la barrière de sécurité du quai.

Les prestations s'exécuteront au quai de transfert situé sur la commune d'Estivareilles. Une consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Les critères de jugement des offres sont le prix des prestations (50 %), la valeur technique (35 %) et les performances en matière de protection de l'environnement (15 %).

Le délai d'exécution est de 2 semaines.

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour avis le 14 juin 2022.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'autoriser le président à signer ce marché avec la société mieux-disante CARROSSERIE VINCENT ET FILS (Etoile-sur-Rhône – 26) et pour un montant de 219 770 € HT ;
- d'autoriser le président à signer toute modification de contrat éventuelle dans la mesure où elle n'impacte pas le montant du marché.

Après en avoir délibéré par 125 voix pour, le conseil communautaire :

- Autorise le président à signer ce marché avec la société mieux-disante CARROSSERIE VINCENT ET FILS (Etoile-sur-Rhône – 26) et pour un montant de 219 770 € HT ;
- Autorise le président à signer toute modification de contrat éventuelle dans la mesure où elle n'impacte pas le montant du marché.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 28 juin 2022.  
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président  
Christophe BAZILE

*Le Président,  
- certifie que le présent acte est exécutoire  
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,  
transmis en sous-préfecture  
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès  
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon  
via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois  
à compter de sa réception par le représentant  
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,  
Virginie AULAS,  
directrice générale des services*